

B. 15/11 Géorgien

Tiflis, le 22 Mars 1922.  
Tiflis, Тифлис.



CONSULAT  
DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE  
À TIFLIS

КОНСУЛЬСТВО ШВЕЙЦАРСКОЙ  
ФЕДЕРАТИВНОЙ РЕСПУБЛИКИ  
В ТИФЛИСЕ.  
TELEPHONE 561.

POLITISCHEN DEPART.  
10. APR. 1922  
N° 981

13

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL.

Division des Affaires Etrangères,

B E R N E .  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Ref. N°s VOTRE  
NOTRE 1849.

*12.10.22  
N. 1  
mon k...  
29/11/22*

Monsieur le Chef de Département,

Je vous confirme mes lettres N°s 1815 & 1834 avec les deux télégrammes.

Aujourd'hui, le délai de deux semaines que le Gouvernement Géorgien m'avait accordé est expiré et j'aurais dû quitter le pays, vu que je suis encore sans votre réponse.

Toutefois, le Gouvernement Géorgien a montré envers la Suisse et moi une attitude plus bienveillante qu'envers la plupart des autres Représentants, qui ont dû quitter le pays hier et aujourd'hui, comme celui d'Espagne, de Hollande, de Belgique, de Norvège, de Finlande et d'autres.

Les Missions d'Allemagne, d'Italie, de Perse, de Turquie-Angora, de Tchéco-Slovaquie, de Léthonie, de Suède, etc., ont déjà reçu une réponse satisfaisante de leurs Gouvernements, et ils continuent à fonctionner comme par le passé.

Maintenant, quant à la Suisse, le Gouvernement Géorgien veut nous faciliter la chose, en n'insistant pas sur la Reconnaissance officielle, mais en la laissant en suspens.

Vu cette situation, j'espère que vous accueillerez favorablement la proposition du Gouvernement Géorgien, laquelle, dans sa nouvelle rédaction, est modeste et naturelle.

Je vous ai lancé un télégramme suivant la copie ci-incluse

Vous voyez donc que l'on ne demande que votre

accord télégraphique d'entrer en Conventions internationale, Consulaire et commerciale.

Un refus de votre part serait néfaste pour nos concitoyens et les intérêts suisses au Caucase seraient entièrement compromis.

Veillez confirmer immédiatement votre télégramme par lettre, car les Radios n'arrivent pas toujours.

A la même occasion, vous devriez me nommer par un document officiel adressé directement au Commissariat du Peuple aux Affaires Etrangères de la République Socialiste Soviétiste de la Géorgie.

Le Gouvernement d'ici critique que votre lettre du 5 Août No. B 21/23. Tiflis B.B. qui portait ma nomination de Gérant du

Dodis





*sentement*

Consulat de Suisse à Tiflis, n'était qu'une simple lettre privée, qui était adressée à moi et non au Gouvernement, et qui n'était pas même munie du sceau (chose indispensable en Russie).

*qui se est pas en réalité*

Pour préciser encore une fois la chose, je me résume en ceci : il n'est pas nécessaire de parfaire la Convention en-déans le délai d'un mois, mais il est indispensable que vous confirmiez votre accord pour cette convention internationale, consulaire et commerciale et ma nomination officielle comme Gérant du Consulat de Suisse à Tiflis, le tout adressé directement au Gouvernement Géorgien.

La Convention même pourra être faite à la suite.

Veillez ne laisser survenir aucun retard, ni dans la transmission de votre télégramme, ni dans votre confirmation par lettre et documents, car si nous dépassons le délai qui nous est accordé, je devrai quitter le pays et alors tout serait gâché.

Dans l'attente de vos promptes nouvelles, je vous présente, Monsieur le Chef de Département, mes civilités distinguées./.

CONSULAT DE SUISSE  
TIFLIS  
ШВЕЙЦАРСКОЕ КОНСУЛЬСТВО  
ТИФЛИС



LE GÉRANT

Consulat de Suisse à Tiflis

*Eberle*